

Prêt d'honneur dynamisation

INITIATIVE GUADELOUPE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Dynamisation de Initiative Guadeloupe sans intérêts et sans garantie a vocation à financer le développement et la croissance des entreprises.

Ce prêt est un dispositif global d'accompagnement et de financement au développement de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux porteur de projets de développement et de croissance d'une entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt dynamisation peut aller de 5 000 € à 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Durée de remboursement : 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Guadeloupe.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif

› Dirigeant

Organisme

INITIATIVE GUADELOUPE

- CWTC
3ème étage
La pointe Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 94 45 40
E-mail : guadeloupe-active@wanadoo.fr